

Arrêté du 25 février 2021 modifiant l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition

Islamisme et Dérives radicalisées

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	28/06/2021
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	ECOT2100534A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043219985

RÉSUMÉ IA

GÉNÉRÉ PAR INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Aucun texte à résumer

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des outre-mer,Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 511-70 L. 533-29, L. 611-1 à L. 611-3 ; L. 561-32, L. 611-1, R. 561-38-2, R. 561-38-9, R. 562-1, R. 562-3 ;Vu l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;Vu l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds ou ressources économiques ;Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 21 janvier 2021,Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE ECOT2100534A du 28 juin 2021, « Arrêté du 25 février 2021 modifiant l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043219985> (consulté le 19 juin 2026).